

Réussir mon projet d'installation et de transmission

S'informer, réfléchir, calculer, anticiper, c'est réussir son projet d'installation. Un parcours qu'il est nécessaire de démarrer au plus tôt avec la Chambre d'Agriculture proche de vous à toutes les étapes de votre projet, en lien avec le point info installation.

Où trouver mon premier accueil ?

Le point info installation accueille tous les candidats à l'installation en agriculture, les informe sur les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation en agriculture ainsi que sur les conditions de mise en oeuvre du plan de professionnalisation personnalisé. Il leur donne toutes les informations utiles à l'installation. Ouvert à tous les publics, le point info installation assure ses missions dans un souci permanent de neutralité.



Le point info installation vous aide à remplir votre autodiagnostic et vous renseigne sur le parcours à l'installation.

Contact : Stéphanie Bertrand - 03 29 33 06 53



Chambre d'Agriculture des Vosges

Vous envisagez une installation ou une transmission ?

Etre à vos côtés pour anticiper, préparer et accompagner les moments clés de la vie de vos exploitations !

Nos expertises au service de l'avenir agricole

- Suivi d'installation**
 - technico économique : conseils techniques permettant de piloter et assurer la viabilité de votre exploitation
 - réglementaire : remplir ensemble les fiches annuelles et de fin de PDE exigées durant 5 ans par la DDT
- Formations** : adaptées aux enjeux agricoles avant ou après votre installation
- Conseils et accompagnement individuel** : pour formaliser mon projet définitif dans le cadre du Plan de Développement de l'Exploitation (PDE)
- Audit d'installation** : pour clarifier mon projet et envisager toutes les hypothèses



Contact : Service Installation - martine.voilquin@vosges.chambagri.fr - 03 29 29 23 37

Quel statut choisir avant mon installation ?

La présence d'un jeune sur l'exploitation avant son installation nécessite la définition d'un statut : quel statut social possible ? Quel coût pour l'exploitation ? Quelle rémunération ? Quelle reconnaissance et quelle responsabilité ?

Comment conserver le statut d'aide familial au delà de 5 ans ...

Dans le cadre de l'exploitation familiale, et sous certaines conditions vous pouvez réaliser un **contrat d'associé d'exploitation** qui est un statut d'aide familial amélioré. Il vous permet des optimisations fiscales, sociales, la préparation de votre installation tout en offrant la possibilité de prolonger votre statut d'aide familial au-delà de la période de 5 ans. Ce statut d'aide familial n'est pas toujours possible (ex EARL même avec un lien de famille ou absence de lien de famille).

**«Avoir un statut social adapté à ma situation c'est aussi préparer mon avenir.»
Nous pouvons réfléchir ensemble au choix d'un statut adapté à votre situation.**

Contacts : Marc Legras - 03 29 29 23 44, Marc Antoine Philippe - 03 29 29 23 10, Suzanne Vukadin - 03 29 29 23 43, Claude Bourcy - 03 29 29 23 93

Où trouver une exploitation ?

Où chercher un repreneur pour mon exploitation ?

20% des installés dans notre département sont dans une exploitation hors cadre familial. Cela nécessite la mise en relation de cédants et de repreneurs potentiels. Une phase transitoire peut être envisagée avec une préinstallation notamment lors de l'entrée au sein d'une société existante.

Le **Répertoire Départemental Installation (RDI)** vous permet ces rencontres grâce à une diffusion nationale. Il est géré par la Chambre d'Agriculture. L'objectif est de favoriser la transmission de votre exploitation agricole et de faciliter la mise en relation entre cédants et candidats. Vous avez un projet en agriculture mais vous n'avez pas d'exploitation, le RDI vous aide à trouver une exploitation, une place d'associé. Vous souhaitez préparer votre transmission, trouver un successeur, céder votre exploitation ou rechercher un associé, le RDI vous aide à rencontrer des repreneurs potentiels.

«Bien transmettre mon exploitation, trouver une exploitation qui répond à mes objectifs, c'est aussi sécuriser mon avenir.»

Avec le RDI, nous vous accompagnons dans la recherche d'un associé, d'un repreneur ou d'une exploitation.

Contacts : Martine Voilquin - 03 29 29 23 37,
Claude Bourcy - 03 29 29 23 93,
Mélanie Brédard - 03 29 29 23 15

Site internet : www.repertoireinstallation.com



Quel est le meilleur projet pour mon installation ? Et pour ma transmission ?

L'installation est souvent synonyme de changement dans la structure existante (reprise extérieure, nouvelle production ...), de création d'activités, de réflexion sur la transmission, sur des choix d'orientation.

Afin de vous préparer dans ces choix, un outil de réflexion adapté vous est proposé par la Chambre d'Agriculture, l'**audit de projet**.

L'**audit** vous permet d'établir un diagnostic approfondi de la situation existante par une approche globale de l'exploitation et de son environnement. A partir d'une analyse détaillée, différentes hypothèses pourront être élaborées. Avec ses conseillers d'entreprise et ses conseillers spécialisés (agro, élevage, tourisme...), la Chambre d'Agriculture vous aide à comparer des systèmes d'exploitation, des pratiques d'élevage (modes de traite, alimentation...), de conduites culturelles. Vous serez ainsi assuré de choisir le système qui répond au mieux au mode de vie auquel vous aspirez et au revenu que vous attendez.

**«Bien choisir mes orientations et mon statut social, c'est aussi assurer la réussite de mon avenir.»
Nous pouvons réfléchir ensemble à la définition du meilleur projet pour vous.**

Contacts : votre conseiller de secteur

Clémence Bagard - 03 29 29 23 08, Mélanie Vogelweith - 03 29 29 23 78, Christian Caël - 03 54 55 41 41, Evelise Chevrier - 03 54 55 41 28, Philippe Chevron - 03 54 55 41 24, Thomas Huver - 03 54 55 41 21, Julien Munière - 03 54 55 41 33, Thierry Prévost - 03 54 55 41 39